

# L'Accueil Temporaire



## **Contexte de l'Accueil Temporaire:**

### **Le Foyer Ker Odet**

L'établissement héberge plusieurs dispositifs:

- Hébergement permanent (19 Foyer de Vie / 8 Foyer d'Accueil Médicalisé)
- Accueil temporaire (10 Foyer de Vie / 5 Foyer d'Accueil Médicalisé)
- Accueil de jour (10 places)

L'équipe est pluridisciplinaire

Le dispositif d'Accueil Temporaire rythme et dynamise le travail et la vie de l'ensemble de l'établissement



# Présentation du dispositif d'Accueil temporaire

## Cadre légal

### Textes de référence:

Loi n° 2002-2 du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale;

Décret n°2004-231 du 17 mars 2004;

Circulaire DGAS n°2005-224 du 12 mai 2005.

Ce décret prévoit une durée maximale de 90 jours par an.

Critère d'admission: orientation CDAPH Foyer d'Accueil Médicalisé ou Foyer de Vie

**Concrètement**, au Foyer Ker Odet, l'Accueil Temporaire c'est une ou plusieurs semaines d'accueil dans l'année, du lundi au lundi.



## Les objectifs de l'Accueil Temporaire

Objectifs globaux de l'Accueil Temporaire :

- « aide aux aidants » dans la loi,
- périodes de répit pour les aidants familiaux et/ou les professionnels, et aussi pour les personnes accueillies,
- plate-forme d'évaluation (vérification et réévaluation des projets de vie, des orientations et des modalités d'accompagnement).

L'Accueil Temporaire est presque toujours demandé par un tiers, néanmoins quand nous le mettons effectivement en œuvre, nous interrogeons le projet d'Accueil Temporaire au regard du projet de vie de la personne.



## **Biais d'arrivée (1ers contacts):**

- 1° Démarches préalables auprès de la MDPH (demande en cours pour orientation Foyer de Vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé)
- 2° Dossier de demande d'admission à renseigner + Demande de rendez-vous avec le directeur.
- 3° Programmation de séjours, en fonction du projet et des possibilités d'accueil.

## **Partenariats et relais, Dans une dynamique de parcours**

L'accueil Temporaire est ponctuel, le plus souvent séquentiel, mais nous veillons à garder un fil conducteur entre les accueils : l'équipe a l'expérience d'élaborer un accompagnement cohérent et évolutif, malgré la discontinuité.

Ce travail se fait en coordination avec la personne, sa famille et la diversité des partenaires.

Dans un contexte de 1<sup>er</sup> contact avec le médico-social, de la personne accueillie et son environnement, l'Accueil Temporaire permet souvent de mettre en place et de réajuster les relais entre les partenaires du réseau.



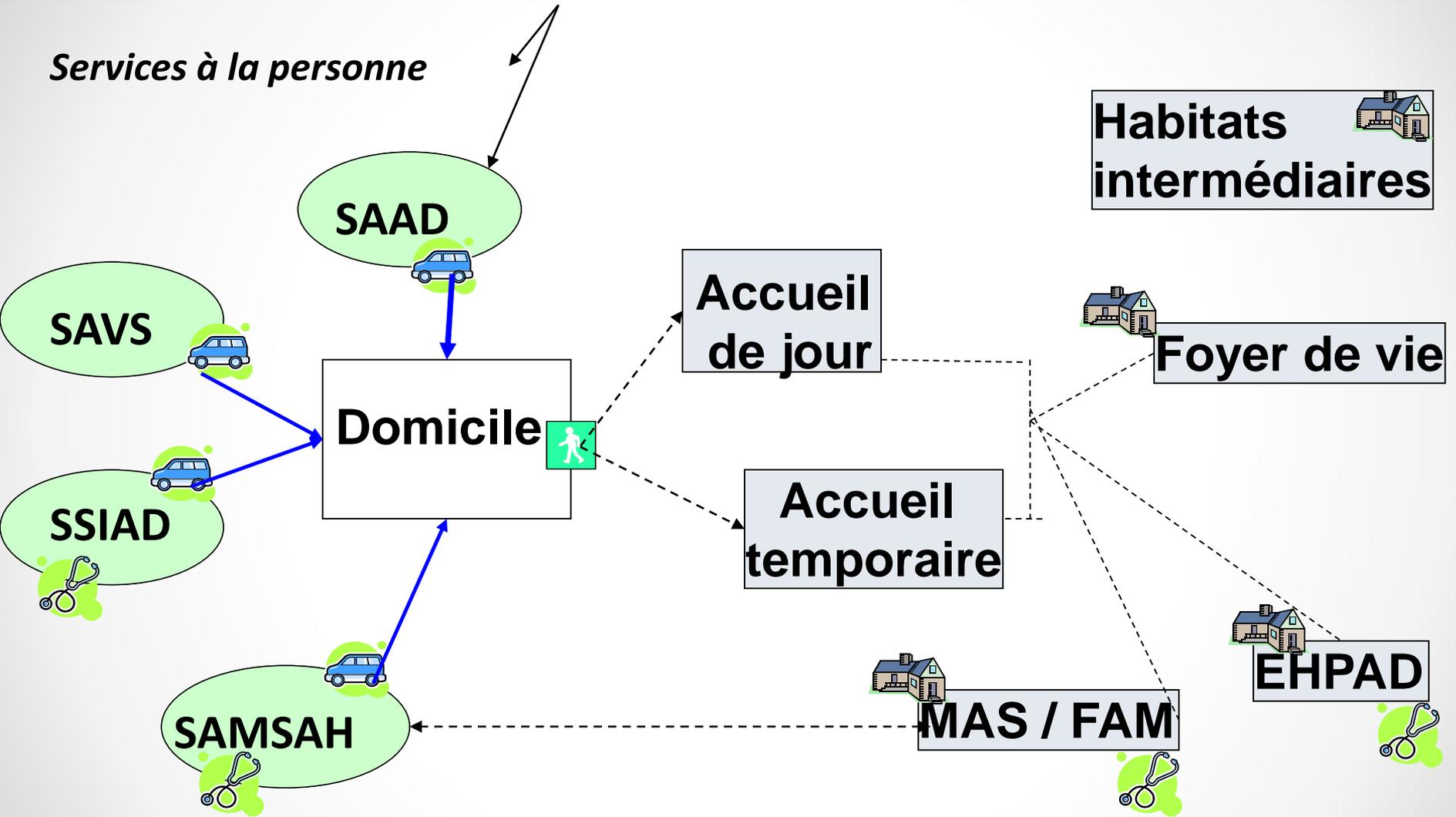
L'accueil de personnes souffrant de maladies « évolutives » fait que nous devons, dès le départ de notre accompagnement, anticiper la mise en place de relais et engager un travail de prospection pour l'après.

L'accompagnement autour de la maladie de Huntington requérant une forte mobilisation de tous les partenaires, il y a nécessité, pour « durer », de rester attentifs à nos limites respectives.



*PCH aide humaine*

*Services à la personne*



*Services hospitaliers : CHS, USLD*

04/07/2016

